



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 676-6

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 676-6 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 676 établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville afin de fixer le coût annuel du permis de déneigement des allées et des aires de stationnement privées par des entrepreneurs

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenu à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, **sur rendez-vous seulement**, en écrivant au s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 225. Celui-ci peut également être consulté sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné ce 11 décembre 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière